

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/09/2014

Date de la convocation:
08/09/2014
Date d'affichage:
09/09/2014

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

L' an 2014 et le 15 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : BALL Jean-Claude, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 123.2014
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

123.2014 : Chauffage intercommunale " l'écorce " : présentation du rapport d'activités 2013 de la délégation de service public (présentation par M. Cochapin, BET Assist - Metz),

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu le budget annexe 2014 concerné,

Considérant la convention de délégation de service public avec la société Dalkia,

Considérant le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'études Assist (Metz),

Considérant la réunion de bilan annuel avec les clients, organisée par Dalkia à la maison des services et des associations à organiser,

Vu le rapport d'analyse du compte rendu annuel 2013 de l'exploitant présenté par le bureau d'études Assist (Metz),

Vu la réunion de travail du 22.07.2014 (présentation du rapport d'exploitation 2013 par la Société Dalkia au bureau d'études ASSIST et au vice-président compétent),

Affiché le

SLO

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé de M. Cochepin, gérant du bureau d'études Assist (Metz),

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'exploitation de l'infrastructure de chauffage intercommunal « l'Ecorce » pour l'exercice 2013 telle que présentée dans le rapport d'activités de la délégation de service public par le bureau d'études Assist (Metz) et réalisée par la société Dalkia, exploitant.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 25/09/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

